

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 28 novembre 2025 à Dinant

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Mesure d'ordre - Suspension dans l'intérêt du service - Evaluation de la situation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la suspension par mesure d'ordre du sapeur-pompier ambulancier volontaire X pour une durée indéterminée dépendant de l'issue de la procédure disciplinaire ou de la procédure pénale actuellement en cours en raison de la situation inchangée du dossier.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances du 14 et du 17/11/2024.

3. MP Entretien décennal échelle (Ciney) - Arrêt procédure de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'arrêter la procédure de passation pour le marché "Entretien décennal échelle (Ciney)" ; de ne pas attribuer ce marché.

4. MP Désignation de prestataires chauffagiste, sanitariste, technicien en ventilation, climaticien, installateur de panneaux, ramoneur pour installations, réparations et entretiens - Arrêt procédure de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'arrêter la procédure d'attribution du marché 2025-008 "Désignation de prestataires chauffagiste, sanitariste, technicien en ventilation, climaticien, installateur de panneaux, ramoneur pour installations, réparations et entretiens", pour tous les lots, faute de réception d'une offre régulière ; De ne pas attribuer ce marché.

5. MP Achat 3 Sièges ergonomiques 24/7 - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique de l'accord-cadre FORCMS-ZIT-136-03 pour le marché "Achat 3 Sièges Ergonomiques 24/7" et le montant estimé s'élève à € 4.500,00 hors TVA ou € 5.445,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par l'accord-cadre FORCMS-ZIT-136-03 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/741-98.

6. MP Achat d'un châssis pour ambulance accidentée et transfert cellule médicale - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat d'un châssis pour ambulance accidentée et transfert cellule médicale" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir AUTOGRAPHE SA, Avenue Lavoisier 2 à 1300 Wavre pour le montant d'offre contrôlé de € 96.000,00 hors TVA ou € 116.160,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/743-98.

7. MP Achat de gants de feu (accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base "Achat de gants de feu (accord-cadre)" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit DEVA BELGIUM BVBA, Oudenaardebaan 62 bureau 7 à 9690 Kluisbergen aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51 et au budget des exercices suivants.

8. MP Achat 50 casques de feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 50 casques de feu" à la société Provitec SPRL ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres d'un montant de € 18.325,00 hors TVA soit € 22.173,25 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

9. Réparation du bateau de Dinant - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du bateau du poste de Dinant auprès de la S.A. Mons Nautic à Frameries pour le montant d'offre de € 4.816,586 HTVA ou € 5.828,07 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/745-98 ;

10. MP Connexion Internet par satellite (Accord-cadre) - Arrêt de la procédure

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'arrêter la procédure de passation pour le marché 2025-023 "Connexion Internet par satellite pour usage de niveau Mission Critical (Accord-cadre)" et de ne pas attribuer le marché.

11. MP 2 connexions internet par satellite (relance) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2025-030 pour le marché "2 connexions internet par satellite pour usage de niveau Mission critical (relance) et le montant estimé du marché qui s'élève à € 18.595,04 hors TVA ou € 22.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13 et à inscrire au budget des exercices suivants.

12. MP Achat écrans d'affichage - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché 'Achat écrans d'affichage' à la société OFFICEXPRESS, Rue de la Cokerie Zac du Cornillon, 1/3 à 93200 à Saint Denis, pour le montant d'offre contrôlé de € 8.954,33 HTVA via la centrale d'achat de l'UGAP ainsi que € 1.880,41 de TVA à payer à l'Etat belge ; D'approuver le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

13. Convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er décembre 2025.

14. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 6 novembre 2025.

15. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 15 novembre 2025.

16. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 12 novembre 2025.

17. Recrutement agent administratif D4 – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X en tant qu'employé à temps plein pour le service des Ressources et Relations Humaines de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 1er janvier 2026, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

18. MP Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 - Suite PV manquement

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de poursuivre l'exécution du marché n° 2022-003 « Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 (véhicule de base) », référencé sous le numéro II/MAT/A16-353-16 du SPF Sécurité civile, moyennant l'application d'amendes de retard dues de plein droit pour la totalité des jours de retard, en application des articles 46 et 123 de l'AR RGE soit le montant de 26.218,46 €, correspondant au plafond de 7,5 % du montant initial du marché, le délai de livraison étant fixé au 27 juillet 2023 selon le cahier des charges.

19. Valorisation déplacement entre poste principal et poste pivot - Demande d'un syndicat (2)

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir sa décision du 28 octobre 2025 de ne pas reconnaître comme du temps de service le temps de déplacement des pompiers professionnels depuis leur poste d'affectation vers le poste pivot, durant les mois de juillet et août, tel qu'organisé afin d'assurer un départ PMF durant les mois d'été.

20. Projet OJ conseil du 19/12/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 19/12/2025.

21. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

22. Budget 2026 - Projet

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur le projet de budget pour l'exercice 2026 de la Zone, avec les modifications suivantes : 30.000€ au lieu de 25.000€ pour les frais de réception - 120.000€ au lieu de 110.000€ pour les frais de formation - Inclure dans les rémunérations des volontaires les prestations de garde en journée les samedi et dimanche ; De présenter le projet de budget au Conseil de zone le 19 décembre 2025 pour approbation et de prévoir la séance d'information pour les administrations communales de la zone à 9h00 le 19 décembre 2025.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente
Mélanie HAVENNE

